



**COMPTE RENDU DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT
DU 16 JUMADA I 1434 (28 MARS 2013)**

*

I. Le conseil du gouvernement a examiné les projets de textes suivants :

PROJET DE LOI

- **Projet de loi n° 15-12 relative à la prévention et la lutte contre la pêche illicite, non réglementée et non déclarée et modifiant et complétant le dahir portant loi n° 1-73-255 du 27 chaoual 1393 (23 novembre 1973) formant règlement sur la pêche maritime.**

Approuvé.

PROJETS DE DECRETS

1. **Projet de décret n° 2-12-799 complétant le décret n° 2-90-554 du 2 rejeb 1411 (18 janvier 1991) relatif aux établissements universitaires et aux cités universitaires.**

Approuvé.

2. **Projet de décret n° 2-13-202 complétant le décret n° 2-04-89 du 18 rabii II 1425 (7 juin 2004) fixant la vocation des établissements universitaires, les cycles des études supérieures ainsi que les diplômes nationaux correspondants.**

Approuvé.

3. **Projet de décret n° 2-13-65 modifiant et complétant le décret n° 2-98-183 du 24 chaâbane 1420 (3 décembre 1999) fixant les attributions et les modalités de composition et de fonctionnement de la commission nationale pour l'éducation, la science et la culture.**
Approuvé sous réserve de tenir compte de l'observation concernant la présidence de la commission.

4. **Projet de décret n° 2-12-754 relatif au plan d'urgence de l'aérodrome.**

Approuvé sous réserve de tenir compte de l'observation soulevée par le ministre délégué auprès du Chef du gouvernement chargé de l'administration de la défense nationale.

II. Le ministre de l'économie et des finances a présenté un exposé sur la situation macro-économique du Pays.

III. Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé la proposition de nomination de M. Abdelmajid NAIMI directeur de l'Agence du bassin hydraulique de Tensift.